ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL Nº 45

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES **DIX HEURES**

M. LOISELLE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. LOISELLE intervient.

M. BEREZA, M^me^ la *ministre* NAYLOR et M. NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. BEREZA exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M. LOISELLE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. LOISELLE intervient.

M. NESBITT, M^me^ DELA CRUZ et M. KING posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. NESBITT intervient. M. KING exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^me^ CORBETT présente la proposition suivante :

Proposition n^o^ 10 : Nouvelles écoles

Attendu :

que les Manitobains veulent que le gouvernement provincial soit un partenaire dans l'éducation de leurs enfants;

que le précédent gouvernement progressiste-conservateur déchu a, pendant sept ans et demi, fait des dégâts au sein du système d'éducation en sabrant le financement des écoles;

que le présent gouvernement provincial veut améliorer le système d'éducation afin que les enfants aient le meilleur environnement d'apprentissage possible;

qu'il a récemment annoncé la construction de 11 nouvelles écoles à Winnipeg, à Brandon, à Neepawa et à Sainte-Anne afin d'aider à limiter le nombre d'élèves par classe;

que chaque nouvelle école comportera également des places de garderie;

que le gouvernement provincial investit 67 millions de dollars de plus dans les écoles en 2025-2026;

qu'il a créé plus de 630 nouveaux postes d'éducateurs;

qu'il a interdit l'utilisation des téléphones cellulaires dans les salles de classe afin que les enfants puissent se concentrer sur l'acquisition de connaissances dans tous les domaines et qu'il a également mis en place de nouvelles exigences en matière de programmes de formation obligatoire sur la prévention des abus sexuels;

qu'il offre de la nourriture aux enfants qui ont faim dans les écoles grâce à un programme universel d'alimentation scolaire,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer le gouvernement provincial dans ses efforts visant la construction de 11 nouvelles écoles dans la province.

Il s'élève un débat.

M^me^ CORBETT intervient.

M^mes^ BYRAM et CROSS ainsi que M. BALCAEN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN, M. le *ministre* SIMARD, M^me^ BYRAM et M. le *ministre* SANDHU interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. MOYES, *ministre de l'Environnement et du Changement climatique,* fait une déclaration au sujet du Jour de la Terre qui a lieu aujourd'hui.

M. NESBITT et, avec le consentement de l'Assemblée, M^me^ LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement,* MM. BLASHKO, WOWCHUK et OXENHAM, M^me^ BYRAM ainsi que M. le *ministre* SALA font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^me^ COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il élabore et mette en œuvre un plan exhaustif pour aider les communautés frontalières à gérer l'augmentation du nombre d'entrées illégales à la frontière du Manitoba, à collaborer étroitement avec les autorités fédérales et locales afin de prévoir des ressources adéquates pour protéger les collectivités, notamment du financement et du soutien pour les services d'urgence, et à prendre des mesures immédiates pour démanteler définitivement les réseaux de passage de clandestins dans la province.

M^me^ HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures sans délai et à reconnaître l'importance cruciale du projet de traitement des eaux usées pour la croissance économique et la stabilité environnementale en s'engageant à intervenir auprès du gouvernement fédéral et à collaborer avec lui pour combler l'écart de financement et obtenir des fonds supplémentaires pour le système de traitement des eaux usées de Morden et, d'autre part, à veiller à ce que tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation accélèrent le financement et les approbations nécessaires pour faire avancer sans plus tarder le projet de traitement des eaux usées de Morden et à assurer qu'aucun obstacle ne nuise à la croissance et au développement économique de Morden et du sud du Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à rétablir immédiatement le financement des travaux de revêtement de la route provinciale secondaire n^o^ 227 et à respecter les engagements que le gouvernement provincial a pris envers les Manitobains quant à la réalisation de tous les projets tels qu'ils sont décrits dans la stratégie d'investissement pluriannuel dans le réseau routier de 2023, et ce, sans en modifier ni le contenu, ni l'envergure, ni les échéances fixées.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il élabore et mette en œuvre un plan exhaustif pour aider les communautés frontalières à gérer l'augmentation du nombre d'entrées illégales à la frontière du Manitoba, à collaborer étroitement avec les autorités fédérales et locales afin de prévoir des ressources adéquates pour protéger les collectivités, notamment du financement et du soutien pour les services d'urgence, et à prendre des mesures immédiates pour démanteler définitivement les réseaux de passage de clandestins dans la province.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^me^ STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^me^ BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n^o^ 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée par intérim annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur les 1 255 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE, M^me^ LAMOUREUX, MM. BALCAEN et BEREZA, M^me^ BYRAM ainsi que M. PIWNIUK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SANDHU propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 42 — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU intervient. M. GUENTER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. NESBITT présente la question écrite nº 12 qui suit :

12. Étant donné que le Palais législatif du Manitoba, également connu sous le nom de site du patrimoine nº 40, est un édifice historique ne pouvant être modifié qu'après approbation, le premier ministre pourrait-il déposer une copie des analyses réalisées et des approbations obtenues en amont des modifications permanentes effectuées au-dessus de l'entrée nord en mars 2025?

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey